

# NOTE RISQUE TOXICITE DES TERRAINS SYNTHETIQUES

## ● Matériau concerné

→ Sur 28 000 terrains classés, 2800 terrains sont des terrains synthétiques, soit 10%.

→ La FFF classe et aide au financement d'environ 300 terrains synthétiques/an.

→ Différents matériaux existent. L'évaluation du risque porte principalement sur les terrains synthétiques qui utilisent un matériau de remplissage utilisé pour les gazons synthétiques en granulats élastomères noirs provenant du recyclage de pneus usagés.

## ● Réponse scientifique

**De nombreuses études ont été réalisées. Aucune ne conclut à un risque, que ce soit par inhalation, contact ou ingestion.**

→ La dernière étude a été réalisée par l'ECHA (EUROPEEN CHEMICAL AGENCY), saisie par la Commission Européenne. Les conclusions parues en février 2017 sont très claires :

1. ***Pas de preuve scientifique d'une augmentation du risque de cancer lié à l'impact des HAP*** (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) généralement mesurés dans les terrains de sport européens.

2. Présence négligeable de métaux, en-dessous des limites permises dans la législation actuelle des jouets.

3. Aucune préoccupation identifiée liée à la présence de phthalates, benzothiazole et méthyle isobutyl ketone qui sont par ailleurs en-dessous des normes.

4. Des composés biologiques (organiques) volatils émis par des granulats en caoutchouc pourraient parfois causer une irritation aux yeux et à la peau.

→ Fin 2016, le Ministère de la Santé des Pays-Bas a réalisé une étude avec analyse de prélèvement sur 100 terrains, avec des conclusions identiques. La Fédération Hollandaise continue d'utiliser tous les terrains synthétiques installés.

## ● Cadre réglementaire:

→ La commission fédérale médicale réunie le 18 mai 2017 a validé les conclusions des enquêtes diligentées par les différentes commissions.

→ Un terrain classé FFF doit appliquer le Règlement Terrains de la FFF qui rend obligatoire le respect des normes françaises et européennes.

→ La FFF demande aux entreprises qui réalisent les terrains synthétiques d'informer clairement les propriétaires et utilisateurs sur la composition des terrains.

## **Recommandations et EDL FFF**

1. Un minimum de terrains concerné.
2. Aucun risque de santé identifié à ce jour avec une installation classée, qui respecte les normes.
3. Encore moins, si principe d'hygiène élémentaire respecté et sur tout type de terrain: prendre une douche, au minimum nettoyage des mains et du visage, désinfection des plaies, se changer complètement et laver l'équipement utilisé.
4. En cas de doute, par principe de précaution, ou dans le cadre d'un suivi sanitaire recommandé, pratiquer des tests comme le conseille le règlement des terrains de la FFF.